

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 135 (2014)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Séance du 30 avril 2014

Au cours de sa première séance suivant l'assemblée des délégués, le comité a eu le plaisir d'accueillir pour la Fédération jurassienne d'apiculture Sonia Burri, remplaçante d'Erwin Noirat. Le président souhaite tous ses meilleurs vœux à cette apicultrice active depuis 2009, mère de deux enfants, bilingue, droguiste de formation et actuellement assistante en biologie et chimie au Gymnase de Bienne.

Le comité a donc procédé à une nouvelle **répartition des dicastères**. François **Juillard**, président, conserve la vulgarisation, la sélection et l'élevage, la bibliothèque et les archives. Rose **Aubry** garde la responsabilité de la rédaction, des annonces ainsi que les pesées et observations.

Enfin, Raphaël **Monney** tiendra toujours la caisse et l'administration. Ulrich **Zaugg**, partant dans une année, partagera le dicastère contrôle du miel, publicité et marketing avec Sonia **Burri**, nouvelle, qui gérera seule ce dicastère dès 2015. Rémy **Meier**, responsable admiré des conseils aux débutants depuis cinq ans a souhaité faire autre chose ; il reprend le dicastère concours de ruchers, vétérans, assurances et médailles et diplômes laissé vacant avec le départ d'Erwin Noirat. Enfin, Philippe **Treyvaud**, entré statutairement dans sa dernière année au comité, conserve le secrétariat, apisuisse et le site internet et y ajoute les conseils aux débutants.



En ce qui concerne les **commissions d'apisuisse**, le comité a confirmé Philippe Treyvaud dans la commission du service sanitaire apicole, Rose Aubry dans la commission du miel et a désigné Sonia Burri pour la commission du miel et pour celle du marketing. Philippe Treyvaud a annoncé sa démission de président de la commission d'élevage pour la fin de l'année ; un candidat est pressenti ; le comité attend son accord.

Le comité a abordé toute une série de questions d'ordre administratif ainsi que de problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solutions. Il a traité également les questions posées lors de la dernière assemblée des délégués.

E. Marchand a posé la question des contrôles d'exploitation et du miel. La mise en place de tels contrôles par les cantons découle d'une exigence européenne s'appliquant en Suisse dans le cadre des accords bilatéraux. L'OSAV a donc établi une fiche pour les cantons qui précise que tous les apiculteurs doivent être contrôlés alors que dans le cadre du programme du label d'or, seuls les participants sont soumis à ce contrôle.

J.-D. Bertholet a posé la question du formulaire concernant les vols et déprédatrices. Dans plusieurs cantons, les inspecteurs ne se déplacent plus pour

faire un constat. Le comité a pris note de ce fait et proposera une formule de remplacement aux présidents de fédération lors de la séance de novembre.

O. Besson souhaite que la revue soit disponible sur le site internet de la SAR. La majorité du comité estime qu'une mise à disposition sur le site avec code d'accès est trop lourde administrativement et qu'à l'heure actuelle, chaque membre est abonné au journal et a donc accès à tous les articles. D'ici quelques semaines, toutes les fiches d'informations concernant le service sanitaire apicole seront accessibles via le site.

Enfin, un délégué a posé la question de savoir s'il ne convenait pas que les membres du comité portent la même chemise/blouse et cravate/foulard lors des manifestations. Le comité actuel est un peu allergique aux uniformes...

Le secrétaire : **Philippe Treyvaud**

AMITRAZE, Tactic, mais aussi Coumaphos, CheckMite...

L'édition de janvier/février de la *Revue suisse d'apiculture* contient la liste des médicaments vétérinaires autorisés en apiculture (pp. 18 à 22). Le comité SAR insiste sur le fait que seuls les médicaments mentionnés sont autorisés. Par conséquent – et disons-le clairement – l'amitraze, et tous les autres produits non mentionnés, sont INTERDITS ! Apiculteurs et apicultrices : soyez responsables et conscients que ces produits se retrouvent dans votre miel... qui peut être l'objet d'analyses. La santé n'a pas de prix ; évitons donc d'absorber et de faire absorber ces poisons.

Le comité



Contrôle du miel 2014 à tous les apicultrices et apiculteurs

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

Le moment est venu de vous inscrire auprès du contrôleur d'exploitation de votre section ou région. Pour tous ceux qui ont eu un contrôle en 2010, ce dernier est à refaire en 2014. Le contrôle d'exploitation est valable 4 ans. Entre les contrôles, il vous suffit d'annoncer la récolte de miel et de retirer les labels nécessaires auprès de vos contrôleurs.

N'oubliez pas d'inscrire sur vos bocaux :

- La date de péremption, maximum 3 ans pour le miel labellisé.
- Le nom et l'adresse de l'apiculteur.
- Le numéro du lot.

Ceci est valable pour le miel labellisé ou non labellisé.



Je vous recommande de traiter contre le varroa avec les médicaments autorisés par le Centre de recherches apicoles (CRA) et le Service sanitaire apicole.

Par ce beau printemps où tout est en fleurs, je souhaite à tous des hausses pleines de miel de fleurs.

J'encourage les apiculteurs qui n'ont encore jamais fait contrôler leur miel de se renseigner auprès de leurs contrôleurs.

Un miel labellisé et sans résidu doit être le reflet d'une apiculture proche de la nature.

Bonne saison apicole et amicales salutations.

*Le préposé au contrôle du miel SAR: **Ulrich ZAUGG***

Offrez-vous des outils de qualité :

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40

Liteaux pour planchettes de couverture, dès Fr. -.50

Clous ou vis inox pour porte-cadres et liteaux

Nourrisseurs LEUENBERGER

Entrées de ruches WYNA-DELUXE

Grilles Anti-Varroa* 29,7x50x0,9 cm

*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER

5722 Gränichen

Tél./Fax 062 842 11 77

Réponse en français 079 260 16 67

www.varroa.ch

NOUS ACHETONS

**du miel suisse contrôlé
miel de fleurs et miel
de forêt dès 100 kg**

En cas d'intérêt,
nous vous ferons parvenir
nos conditions d'achat,
veuillez prendre contact
avec :

Narimpex SA, Bienne

Téléphone 032 355 22 67

Madame Studer

ou via e-mail:

gstudter@narimpex.ch